

## Conditions Générales & Particulières

### 1. DUREE MINIMALE DE LOCATION :

La durée minimale de location est de 3 jours.

### 2. EVALUATION DU MONTANT DE LA LOCATION :

Le montant de la location est calculé par tranche de 24 heures, avec une marge de 02 heures pour la restitution du véhicule. Les véhicules sont donc à restituer à la même heure que celle de la prise en charge. Au-delà de cette marge de 02 heures, le prix d'une journée supplémentaire sera exigé, réglable sur place au tarif officiel appliqué par le loueur.

### 3. ANNULATION :

- Plus de 30 jours de l'arrivée, Sans Frais.
- Entre 29 et 08 jours de l'arrivée, 25% de Frais.
- Entre 07 et 02 jours de l'arrivée, 50% de Frais
- La veille et le jour de la prise en charge, 100% de Frais

### 4. CATEGORIE DE VOITURE :

La réservation engage uniquement la livraison du véhicule correspondant à la catégorie choisie. En aucun cas, il n'est possible de réserver une marque de voiture particulière au sein d'une catégorie.

### 5. INCLUS DANS NOS PRIX :

- La location du véhicule avec kilométrage illimité.
- Les taxes locales
- L'assurance tous Risques (aux tiers, conducteur et personnes transportées).
- L'assurance TPC (vol du véhicule).
- L'assurance personnelle PAI
- L'assistance routière 24h/24h et l'échange du véhicule dans les 48 heures en cas de panne ou d'accident.
- Le 1er conducteur supplémentaire.
- Une carte routière de l'île.
- Tous les locataires et conducteurs autorisés sont assurés contre les dommages qu'ils puissent causer à un tiers (décès, dommages corporels, dommages matériels et incendie), contre le vol et dégâts causés par un vol et/ou un vandalisme. N'est pas compris dans l'assurance : les dommages et cabosse sur le châssis, sous le dessous du véhicule de même que de dommages aux pneus, les pneus crevés, les éclatements, les bords, pliant des sommets, au toit électrique, la tente de jeeps, les brûlures de cigarette (ou similaire) à l'intérieur du véhicule. Un rapport de police devra impérativement être présenté. En cas de négligences de la part du locataire qui conduiraient au vol, dégâts

et/ou vandalisme du véhicule (par exemple : oubli des clefs dans une voiture ouverte) il n'y aura aucun remplacement de véhicule et aucun remboursement de location. Le montant des indemnités étant déterminé par les lois grecques/Européennes. Tout incident, dégâts et collision doit impérativement être signalé dans les 24 heures.

#### 6. SERVICE COMPLEMENTAIRES (EN DEMANDE) :

- Siège enfant/bébé : 4€ par jour.
- Porte-bagages\*\* : 7€ par jour (\*\*Que pour certaines catégories)
- GPS : 9 € par jour.

#### 7. LIVRAISON ET RESTITUTION DES VEHICULES :

Livraison et restitution à l'aéroport d'Héraklion sans supplément : sauf de 23h00 à 07h00 du matin 30€ à régler sur place directement à la livraison du véhicule.

#### 8. POINT DE RENCONTRE POUR LA RECUPERATION ET LA RESTITUTION DES VOITURES :

- Aéroport/Port d'Héraklion : Le loueur vous attendra à la sortie des bagages avec un panneau à votre nom.
- Livraison aux hôtels : A la réception

#### 9. COUTS SUPPLEMENTAIRES :

- Si le locataire remplit la voiture avec le mauvais type de carburant, il sera tenu responsable des réparations nécessaires qui résulteront de sa négligence. Le coût original d'un réservoir plein ne sera pas transmissible à un véhicule remplaçant.
- Les frais en cas de perte de clefs ou de télécommande seront facturés au client. Le montant dépendra du coût de la réparation et du prix officiel.
- Tout incident, dégât et collision doit impérativement être signalé dans les 24 heures.
- Amendes et infractions de la circulation seront à la charge du client. En cas de verbalisation par la police, si vous réglez directement et sous les 10 jours dans un bureau de poste ou auprès du loueur vous bénéficierez d'une remise de 50% du montant. Dépassé ce délai, la totalité sera à régler. En cas de non-paiement de cette dernière, une lettre officielle vous sera envoyée directement par les autorités grecques à votre domicile avec un montant majoré. En cas de « flashage » l'amende vous sera envoyée directement à votre domicile à votre retour.

#### 6) OBLIGATION DU CLIENT EN CAS D'ACCIDENT

Prévenir immédiatement la police et l'agence.

Rédiger visiblement même en cas de seuls dégâts matériels, un procès-verbal de constat à l'amiable spécifiant les circonstances détaillées de l'accident et contresigné si possible par le conducteur de l'autre véhicule impliqué dans l'accident, en présence de la police. Sinon les assurances ne pourront pas couvrir sans avoir le rapport de la police.

## 10. CARBURANT

Lors de la livraison de la voiture de location, l'état du niveau de la jauge d'essence sera indiqué sur le contrat. Le véhicule doit être restitué au même niveau. Si le niveau d'essence est inférieur, la différence sera estimée et devra être réglée sur place.

## 11. AGE MINIMUM & VALIDITE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'âge minimum nécessaire pour louer et conduire une voiture de location est de 21 ans pour les véhicules de catégorie A, B, C et D et 25 ans pour les autres catégories. Le client doit être en possession d'un permis de conduire valide depuis plus d'un an (12 mois). Tous les permis de conduire valides des Etats de l'UE sont acceptés. Permis de conduire des Etats de hors l'EU ne sont acceptés qu'en combinaison avec un Permis de Conduire International.

## 12. NON-RESPECT DU CODE DE LA ROUTE :

Les sanctions administratives et/ou contraventions engendrées à la suite du non-respect du code de la route pendant la période de location sont à la charge du client responsable.

Le client doit conduire le véhicule avec prudence et conformément au code de la route et autres réglementations. Le véhicule ne doit pas être utilisé en dehors de voies carrossables, ou pour toutes personnes sous l'influence de spiritueux ou narcotiques.

Le véhicule ne peut être conduit que par la ou les personnes dont le nom figure sur le contrat de location.

## 13. UTILISATION TERRITORIALE D'UNE VOITURE DE LOCATION :

L'utilisation d'une voiture de location est seulement et sans exception permise sur le territoire Grec. Il est strictement interdit de sortir la voiture hors de la Grèce. Par la location de voiture sur une des îles grecques, il est entendu que la conduite de cette location de voiture n'est autorisée que sur la même île. Il est strictement interdit de quitter l'île avec la voiture. Il est interdit de prendre des voitures de locations du continent sur les îles sauf si une demande préalable a été faite, accordée et notifiée sur le contrat.